

Conditions générales 4x4 Iguazu Adventure premium 4x4

Pour un voyage entre le 16/03/2016

et le 15/03/2019

AVANTAGES

Modèle 4x4 truck campers, récent et tout équipé

GPS, cartes routières, guide de camping, table et chaises de camping offerts

Possibilité de prendre ici et laisser ailleurs

INCONVENIENTS

Réservation à faire longtemps en avance très peu de véhicules en location (une dizaine)

PROMOTIONS ET REMISES

Prix dégressifs à partir de 15 jours, 28 jours et 42 jours de location

HORAIRES, JOURS D'OUVERTURE ET CONDITIONS DE LOCATION

Attention à bien vérifier l'horaire de départ et d'arrivée de vos vols

Départs/Retours : départs/retours du lundi au vendredi de 9h30 à 17h00, le week-end sur rendez-vous.

Horaires des centres de location : du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00, fermeture les 25/12 et 01/01.

Durée minimale de location : 7 jours. Le jour du départ et le jour du retour sont facturés. En cas de locations successives avec retour et départ le même jour, ce dernier est facturé 2 fois.

Age minimum et permis de conduire : 35 ans. Permis « voiture » valide depuis au minimum 1 an. Permis international en complément du permis national.

CAUTION

Par virement bancaire uniquement, 7 jour avant départ 2950 €.

DETAILS DE VOTRE OFFRE

Le prix par jour comprend

250 km par jour (km sup. 0.45€) et kilométrage illimité à partir de 42 jours de location

Les taxes locales

2 conducteurs autorisés

Le matériel de cuisine (vaisselle et batterie de cuisine de qualité)

Le linge de lit

Une carte routière et un guide de camping

Un GPS

Une table et des chaises de camping en fonction du nombre d'occupants

Votre comprend également

Assurance obligatoire : prix par jour comprenant l'assurance responsabilité civile et dommages au véhicule ou à la propriété d'un tiers avec une franchise de 2950 € (sauf exclusion voir condition générales)

Le cas échéant votre offre peut également comprendre

Les frais de mise à disposition du véhicule : prix forfaitaire comprenant la mise à disposition du véhicule dans une ville où il n'y a pas de centre de location

Les frais de restitution dans une autre ville : prix forfaitaire pour le départ d'une ville et retour dans une autre

Votre offre peut également comprendre l'une des options de rachat de franchise suivante

Frais de passage au Chili : prix forfaitaire pour le passage de la frontière chilienne

Siège enfant : prix forfaitaire

Chaines neige : prix forfaitaire

Le cas échéant votre offre peut également comprendre

La surcharge départ et/ou retour le week-end ou un jour férié : prix forfaitaire pour un départ et/ou un retour le week-end ou un jour férié

CONDITIONS GENERALES

Le contrat de location proprement dit, quelle que soit la manière dont la réservation et le règlement de la location ont été exécutés, met en présence la société propriétaire de la flotte appelée « le loueur » et la personne signant le contrat appelée « le locataire ». La prise en charge du véhicule par le locataire implique l'acceptation sans réserve des conditions générales de location suivantes.

Utilisation du camping-car : le locataire s'engage à faire un usage prudent et normal du véhicule en bon père de famille, à ne l'utiliser que pour ses besoins personnels, et à ne pas sous louer, ni transporter des personnes à titre onéreux. Le conducteur doit veiller avec le plus grand soin, aux niveaux d'eau et d'huile du véhicule. Le locataire s'interdit à participer à tout match, course, rallye ou autre compétition de quelque nature que ce soit, ainsi qu'à des essais ou préparations. Il s'engage à ne pas utiliser le véhicule à des fins illicites ou autres que celles prévues par le constructeur, et à ne pas surcharger le véhicule loué en transportant un nombre de passagers supérieur à celui indiqué sur la carte grise du véhicule. Le locataire s'engage à ne pas atteler de remorque ou de véhicule similaire, à n'apporter aucune modification au véhicule.

Age minimum et permis de conduire : 35 ans avec un permis « voiture » valide depuis au minimum 5 an. Permis

international en complément du permis national.

Caution : 7 jours avant le départ le locataire doit déposer une caution par virement au loueur de 2950€.

Assurances : le locataire est responsable de tous les dommages causés au véhicule de location dans les limites de la franchise de 2950€. Si le véhicule est endommagé, volé ou perdu dans une situation où les termes du contrat de location n'ont pas été respectés, le locataire est entièrement responsable des dommages subis sur le véhicule. La location comprend une assurance obligatoire de responsabilité civile en Argentine et une franchise de 2950€. Le locataire accepte une responsabilité financière pour toute interruption causée par un accident, une perte, un vol ou tout autre événement ayant porté préjudice au véhicule, du montant de la franchise. La police d'assurance ne couvre pas les effets personnels ou frais médicaux suite à un accident. Il est recommandé que le locataire et tous les passagers obtiennent une assurance de voyage personnelle pour couvrir les effets personnels ou frais médicaux suite à un accident. Dans le cadre d'un dommage, seule la compagnie d'assurance est habilitée à déterminer la responsabilité ou non du locataire. Cette transaction peut prendre plusieurs mois pendant lesquels la caution sera retenue. Le locataire est responsable du coût journalier de location (max 30 jours) en cas de véhicule immobilisé.

Équipement : tous les véhicules sont fournis avec l'équipement nécessaire (sauf accord contraire). La perte ou détérioration d'un des éléments de cet équipement est à la charge du locataire.

Préjudices corporels : l'assurance incluse dans le prix jour comprend une responsabilité civile en cas de dommage corporel à un tiers. Il est commun que le véhicule d'un tiers impliqué dans un accident dispose également d'une assurance responsabilité civile. En fonction des circonstances d'un accident le locataire peut être en droit de faire une réclamation suite à un préjudice corporel auprès de l'assurance du tiers impliqué. Mais le montant maximal de l'assurance responsabilité civile varie en fonction des assurances. Il est donc fortement recommandé que le locataire dispose de sa propre assurance de voyage. Si le locataire est responsable de l'accident, l'assurance responsabilité civile du loueur prendra en charge les dommages sauf si le locataire n'a pas respecté le contrat de location.

État du véhicule et retour : le véhicule sera livré par le loueur en bon état et avec un odomètre scellé. Le locataire s'engage à retourner le véhicule dans le même état (sauf usure normale) à l'emplacement, à la date et l'heure spécifiés. Tout dommage sur le véhicule avant le commencement de la location devra être noté sur le contrat de location. Le locataire est responsable de tout dommage non indiqué dans le document de départ.

Dommages matériels : l'assurance incluse dans le prix jour comprend une assurance dommage au véhicule ou à la propriété d'un tiers. La responsabilité financière du locataire se limite au montant maximum de la franchise prévu dans son contrat de location. Cette franchise s'applique par accident et non par location. Le loueur se réserve le droit de facturer le locataire pour tout dommage au véhicule ou à la propriété d'un tiers non déclaré au retour du véhicule.

Exclusions : la responsabilité du locataire sera totale pour les dommages au véhicule ou à la propriété d'un tiers dans les circonstances suivantes :

1. Les dommages occasionnés par une personne n'étant pas autorisée à conduire le véhicule
2. Les dommages occasionnés par une personne ne possédant pas un permis de conduire valide
3. Les dommages occasionnés par un conducteur sous l'influence de drogue, d'alcool ou de médicaments
4. Les dommages occasionnés par une personne ayant donné de fausses informations au loueur
5. Les dommages occasionnés par une personne dont le permis a été suspendu
6. Les dommages occasionnés par une personne ne possédant pas le permis depuis au moins un an
7. Les dommages occasionnés par une personne de moins de 35 ans
8. Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule à des fins illégales
9. Les dommages occasionnés dans des zones interdites
10. Les dommages aux véhicules suite à la conduite dans une zone où l'autorisation écrite du loueur n'a pas été obtenue (ex : le Chili)
11. Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule à des fins commerciales telles que mais ne se limitant pas au transport de personnes, au transport de matériaux inflammables, explosifs ou corrosifs ou encore au transport de marchandises
12. Les dommages occasionnés après avoir remorqué ou poussé un autre véhicule
13. Les dommages occasionnés suite à une charge du véhicule supérieure à celle indiquée par le constructeur
14. Les dommages occasionnés suite à une vitesse excessive ou conduite d'entraînement
15. Les dommages occasionnés suite à une conduite négligente, dangereuse ou volontairement abusive
16. Les dommages occasionnés suite à l'utilisation du véhicule en violation de toute législation ou réglementation
17. Les dommages occasionnés suite au transport d'animaux sauf autorisation exceptionnelle du loueur
18. Les dommages occasionnés par une immersion partielle ou totale dans l'eau
19. Les termes du contrat de location ne sont pas respectés
20. Les dommages ou pertes d'effets personnels
21. Les dommages causés par une utilisation d'un mauvais carburant ou contaminé
22. Les dommages causés par la contamination des réserves d'eau, de gaz ou d'essence
23. Les dommages ou pertes d'équipement du véhicule
24. Les dommages causés suite à un endormissement au volant
25. Les dommages occasionnés sur des routes non goudronnées, en terre, en montagne, sur un ferry
26. Les dommages occasionnés alors qu'un avertissement sur le tableau de bord était allumé
27. Les dommages occasionnés suite à une utilisation incorrecte du différentiel ou de la boîte de transfert
28. Les dommages occasionnés à l'embrayage suite à une utilisation négligente ou volontairement abusive
29. Les dommages occasionnés suite à un retournement du véhicule ou un véhicule ne se trouvant plus appuyé sur ses 4 roues
30. Les dommages occasionnés sur la boîte de vitesses ou l'arbre de transmission suite à la conduite sur des nids de

poule

31. Les dommages suite à la conduite en basse ou haute gamme de vitesse sur des routes goudronnées

32. Les coûts de remorquage du véhicule

En cas d'accident : dans le cas d'un accident le locataire s'engage à : enregistrer l'heure, la date et le lieu, enregistrer le(s) nom(s), adresse(s), plaque(s) d'immatriculation(s), marque(s) et modèle(s) du (des) véhicule(s) du (des) tiers impliqué(s) ou de la (les) propriété(s) endommagée(s) si aucun tiers n'était impliqué, enregistrer le nom de l'assurance du tiers. Le locataire ne doit admettre aucune responsabilité, effectuer un rapport de police dans les 24h, compléter et signer l'« Accident report » qui se trouve dans le véhicule, obtenir une copie du rapport de police et le transmettre immédiatement au loueur, informer le loueur dans les 24h, prendre les coordonnées de tout témoin et des photographies. Avoir omis de signaler un accident rend le locataire totalement responsable des frais engagés.

Restrictions de circulation : les véhicules ne sont autorisés à circuler qu'en Argentine et au Chili (avec autorisation du loueur). Pour les autres pays une demande préalable doit être effectuée auprès du loueur.

Sécurité sur la route : en fonction des conditions climatiques et de l'état de la route il est plus difficile de conduire un véhicule sur une route non goudronnée. Attention à bien respecter les limitations de vitesse. Attention à ne pas conduire la nuit et aux animaux sur la route.

Réparation : pour toute réparation le locataire devra obtenir l'autorisation du centre de location. Les réparations seront approuvées à condition que le client ne soit pas directement responsable des dommages.

Pénalités : en cas de véhicule rendu en retard, le locataire devra s'acquitter des montants suivants : jusqu'à 2 heures, 70 € ; au-delà de 2 heures : 1 jour de location + assurances ; au-delà de 12 heures : 2 jours de location + assurance ; au-delà de 24 heures la caution sera retenue. Il est interdit de fumer dans les véhicules. En cas de véhicule rendu sale le locataire devra s'acquitter d'une surcharge de 45 € pour l'intérieur et 65 € pour l'extérieur.

Infractions et frais d'administration : le locataire est responsable de toute amende ou infraction pendant la durée de sa location.

Entretien du véhicule : il est à la charge du locataire de vérifier les niveaux d'huile, fluides et liquide de refroidissement tous les 1000 km. Il est également de sa responsabilité de maintenir les niveaux de ces fluides pour un bon fonctionnement du véhicule. Toute panne suite à un manque d'entretien du véhicule sera à la charge du locataire. Il vous sera demandé de conserver les reçus pour l'achat de fluides et de les présenter au loueur à la fin de la location pour obtenir un remboursement.

Catastrophe naturelle et conditions climatiques : le loueur ne sera tenu pour responsable de toute fermeture de route suite à un ouragan, une tornade, un orage ou toute catastrophe naturelle.

Frais de téléphone : le loueur ne fera aucun remboursement pour des frais téléphoniques pour contacter le centre de location ou l'assistance. Il est recommandé au locataire de se procurer une carte SIM locale.

Conditions d'annulation :

Annulation notifiée plus de 94 jours avant le départ : 25% du montant de la facture

Annulation notifiée entre 94 et 33 jours du départ : 50% du montant de la facture

Annulation notifiée à moins 33 jours : aucun remboursement

Aucun remboursement n'est effectué en cas de retour anticipé.

CampingCar-Online peut vous proposer une assurance annulation (à souscrire au moment de la réservation).

Litige : les présentes conditions générales sont soumises au droit français. Tout litige résultant de l'exécution, de l'interprétation ou de l'application du contrat de voyage sera porté devant la juridiction compétente du lieu du siège social de la société CampingCar-Online.